



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/2004/18
18 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR, 1975
(Trente-septième session, 14 et 15 octobre 2004,
point 3 b) iv) de l'ordre du jour)

**ACTIVITÉS ET ADMINISTRATION DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE TIR (TIRExB)***

Administration de la TIRExB

Autres sources possibles de financement de la TIRExB et du secrétariat TIR

Note du Secrétariat

1. À sa trente-sixième session, le Comité de gestion a pris note du document informel n° 3 (2004) établi par le secrétariat, qui donne un aperçu des procédures budgétaires de l'Organisation des Nations Unies en vue d'imputer le fonctionnement du secrétariat TIR sur le budget ordinaire de l'ONU. Le Comité avait prié le secrétariat de la CEE d'inclure ce fonctionnement dans les propositions à soumettre pour le cycle budgétaire 2006-2007 de l'ONU et avait demandé à sa présidente de communiquer le texte de son intervention au Secrétaire exécutif de la CEE (TRANS/WP.30/AC.2/73, par. 23 à 28).

* La Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite officielle en raison d'un manque de ressources.

2. Le Secrétaire exécutif de la CEE a répondu à la demande visant à imputer le fonctionnement du secrétariat TIR sur le budget ordinaire de la CEE dans une lettre datée du 25 juin 2004, adressée à la Présidente du Comité de gestion et dont la teneur est reproduite ci-après:

«Je vous remercie de votre lettre du 7 mai 2004 m'informant de la demande formulée par le Comité de gestion de la Convention TIR (AC.2) pour que le fonctionnement du secrétariat TIR soit imputé sur le budget ordinaire de l'ONU pour le cycle budgétaire 2006-2007.

Je tiens à vous assurer que je partage l'avis du Comité de gestion quant à l'importance que revêt la Convention TIR pour faciliter le transport international à l'échelle paneuropéenne et au-delà, et que je soutiens les travaux des organes TIR compétents, dont la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et le secrétariat TIR.

Je suis néanmoins convaincu que vous êtes consciente, de même que le Comité, des restrictions budgétaires auxquelles l'ONU est actuellement soumise. En raison des impératifs budgétaires d'autres organes et commissions régionales des Nations Unies, il risque d'être difficile pour la CEE d'obtenir ne serait-ce qu'un budget à croissance zéro.

Cependant, conformément à votre demande, j'inclurai le fonctionnement du secrétariat TIR dans la proposition de budget de la CEE pour l'exercice biennal 2006-2007 en espérant que le budget de fonctionnement du secrétariat TIR pourra être approuvé au moins en partie dans le cadre du budget final pour cet exercice. Nous pourrions alors envisager de procéder de la même façon pour les cycles budgétaires à venir.

Il n'en demeure pas moins que, comme indiqué dans l'intervention du Comité de gestion TIR, il est de la plus haute importance que les Parties contractantes à la Convention appuient fermement cette demande, au niveau de la CEE et surtout pendant les négociations budgétaires qui auront lieu aux séances de la Cinquième Commission qui se tiendront prochainement à New York.»

3. Le Comité de gestion souhaitera peut-être prendre note de la lettre ci-dessus et être tenu informé par le secrétariat de l'évolution du processus budgétaire.
